Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 89 (1980)
Heft: 6

Rubrik: Assemblée 1980 des délégués de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

photopress (Zurich)

La 95e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse s'est tenue à Aarau, le samedi 28 juin 1980. Le Dr Thomas Fisch, président de la section Croix-Rouge d'Aarau (qui fête d'ailleurs cette année le 75e anniversaire de sa fondation) a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à quelque 200 délégués et hôtes, représentant les sections Croix-Rouge régionales, les six organisations affiliées à la Croix-Rouge suisse (sauvetage, établissements hospitaliers), la Confédération, les cantons, l'armée, la protection civile et d'autres milieux de la population.

Assemblée 1980 des délégués de la Croix-Rouge suisse:

engagement renforcé dans le domaine de la santé

Les principales tâches de la Croix-Rouge suisse

Dans son allocution d'ouverture, le professeur Hans Haug, président de la CRS, a souligné la diversité des tâches qui se présentent actuellement à la Croix-Rouge suisse:

- *La révision des statuts*
  Les négociations sont déjà amorcées avec les institutions auxiliaires en vue de leur intégration ou de leur affiliation à la CRS sur la base d'une révision partielle des statuts. L'une des tâches des années à venir sera de trouver la forme adéquate d'adhésion à la Croix-Rouge suisse et de la fixer sous forme de contrat pour les anciennes «institutions auxiliaires» de la CRS telles que l'Alliance suisse des Samaritains, la Société suisse des troupes sanitaires, la Société suisse de sauvetage, la Garde aérienne suisse de sauvetage et l'Interassociation de sauvetage.

  La nature des liens qui uniront la Croix-Rouge suisse à l'Alliance suisse des Samaritains revêt une importance capitale étant donné les liens particuliers et la collaboration étroite qui existent déjà.

- *L'amélioration de la «coordination du Sauvetage en Suisse»*
  Il est vraisemblable qu'une tâche importante sera dévolue à la Croix-Rouge suisse dans ce domaine. Une commission d'études est actuellement en train de déterminer les lacunes que présente actuellement le sauvetage en Suisse en vue de formuler des propositions de réforme qui tiennent compte à la fois de la structure fédéraliste de notre pays et du rôle essentiel des organisations privées.

- *L'engagement renforcé de la CRS dans le domaine de l'aide aux réfugiés*
  Sur la base d'une décision prise par le Conseil de direction en mai 1980, la Croix-Rouge suisse prêtera dorénavant main forte aux œuvres d'entraide traditionnelles et assumera l'assistance continue des réfugiés. La Croix-Rouge suisse continuera cependant à attacher une grande importance à l'aide accordée dans les pays de premier accueil, car le transfert en Suisse des réfugiés africains et asiatiques constitue en effet une solution extrême qui pose des problèmes multiples et complexes.

Le professeur Hans Haug évoqua ensuite d'autres problèmes qui se posent à la Croix-Rouge suisse, sans toutefois entrer dans les détails:

- L'application des «lignes directrices et du statut pour le Service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse» (de 1977)
- La réalisation de la convention entre les cantons et la Croix-Rouge suisse concernant «la formation professionnelle du personnel infirmier, médico-technique et médico-thérapeutique» (de 1976)
- La participation au Service sanitaire coordonné
- La promotion de l'activité au sein des sections (notamment dans le secteur des cours et dans le domaine de l'ergothérapie)
- La création de structures cantonales qui facilitent les relations avec les autorités et les autres organisations.

A la fin de son allocution, le professeur Hans Haug incita tous les collaborateurs de la Croix-Rouge suisse, malgré les inévitables divergences qui ne manqueront pas de surgir, à continuer de travailler avec conviction dans la «bonne harmonie» et la «collaboration constructive».

L'Assemblée approuva ensuite le rapport d'activité et les comptes annuels 1979 qui font état d'un total de dépenses de l'ordre de 72 millions de francs pour l'organisation centrale. Avec ses sections, la Croix-Rouge suisse a dépensé au total 87 millions de francs dont 15 millions pour l'aide à l'étranger et 72 millions (presque quatre cinquième!) pour la Suisse (service de transfusion, soins infirmiers, travail social, sauvetage).

Une politique de la santé en mouvement

Sur le thème: *«Une politique de la santé en devenir»*, l'exposé de M. Hans Jörg Huber, directeur des affaires sanitaires du canton d'Argovie, constituait l'élément central de l'Assemblée des délégués. Au nom des autorités de la ville et du canton, le directeur des affaires sanitaires souhaita la bienvenue aux délégués de la Croix-Rouge suisse dans ce qu'il appela lui-même «la capitale suisse de la santé publique». Il fit un tableau concret et détaillé du développement de la santé publique dans le canton d'Argovie depuis l'époque des Romains (hôpital militaire de 400 lits à Vindonissa) en passant par la «toub-Hüsli» (clinique psychiatrique la plus ancienne, 1530), l'hôpital de Königsfelden (établissement cantonal pour les pauvres, les malades, les fous et les sages-femmes, 1803) jusqu'à l'époque présente. Dans la perspective des années à venir, M. Hans Jörg Huber plaida en faveur d'«un développement systématique des soins extra-hospitaliers propre à décharger les hôpitaux et à freiner les dépenses». Chacun de nous devrait en effet prendre davantage conscience de la portée de la médecine sociale et préventive. Il faut notamment attacher une importance particulière à la mise en place d'un système décentralisé, permettant d'assurer des soins ambulatoires ou semi-stationnaires, d'améliorer l'assistance aux personnes âgées et aux malades chroniques et d'organiser et de coordonner les soins extra-hospitaliers sur le plan communal et régional. Le professeur Hans Haug, quant à lui, souligna que le développement des soins extra-hospitaliers constituait l'une des tâches les plus importantes de la Croix-Rouge suisse dont le programme est notamment d'intensifier son activité dans le domaine des soins de santé primaires. Elle le réalisera en formant et en engageant des infirmières de la santé publique et des aides non professionnels (auxiliaires-hospitalières et assistantes bénévoles Croix-Rouge) et en développant les différents cours à la population («Soigner chez soi», «Puériculture», «Vieillir en bonne santé», etc.).

MM. Robert Kohler (membre du CICR) et Henrik Beer (secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge) vinrent, au nom de la Croix-Rouge internationale, apporter leurs remerciements à la Croix-Rouge suisse pour sa contribution à l'aide internationale, notamment en Thaïlande, au Soudan et au Nicaragua.

Malgré les divergences une action commune

La discussion qui eut lieu l'après-midi fut uniquement consacrée aux problèmes posés par la collaboration entre le Laboratoire central du service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse et le centre de transfusion de la section de Berne-Mittelland. Celle-ci demande notamment à être reconnue comme centre autonome régional et refuse au Laboratoire central le droit de procéder sans son autorisation à des prises de sang sur le territoire de la section. Après plusieurs heures d'un débat, par moments très houleux, l'assemblée a décidé par 46 voix contre 33 (11 abstentions) de ne pas accepter la motion, les problèmes complexes soulevés n'étant pas du ressort de l'assemblée générale. Le Comité central, compétent en la matière, a demandé à la Commission du service de transfusion de sang de présenter ses propositions jusqu'au 31 octobre et a accepté de trancher la question avant le 10 décembre 1980.

Pour clore la séance, le professeur Hans Haug remercia encore une fois la section d'Aarau de son hospitalité et demanda aux délégués, en dépit de leurs divergences d'opinion inévitables au sein d'une organisation aussi complexe, de ne pas perdre de vue l'objectif essentiel de la Croix-Rouge qui est d'être, sans préjugés et sans égoïsme, au service de ceux qui sont dans le besoin. F. C.

La prochaine Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu le 13 et 14 juin 1981 à Zurich, sous les auspices de la section Croix-Rouge locale.